



Divorce: 2 ans apres, oomment tout changer?

Par **lucsra_old**, le **08/08/2007** à **22:57**

J ai mon jugement de divorce qui a été prononcé il y a deux ans, et nous avons eu une garde alternée de notre fils (7 ans) et je lui verse tous les mois une [fluo]pension alimentaire[/fluo] de 150 euros plus 45 euros de frais de scolarite.

Aujourd'hui je suis en difficulté financières (credit maison, depenses diverses) et je souhaiterai supprimer le versement de cette pension puisque en théorie cet enfant est autant chez moi que chez elle.

En effet, je garde plus souvent mon fils qu'elle car elle me demande souvent si je peux le garder 1 week end alors que c'est a elle de le garder (pour avoir 1 week end en amoureux par exemple).

Lors du divorce, je n'ai jamais mis en avant son infidelite (par 2 fois), et ses sejours a l'hotital et en maison de repos (suite a des tentatives de suicide) et ce pour que notre fils puisse toujours rester en contact avec sa mere. souci du bien etre de l'enfant.

En cas de nouvelle procedure, puis je utiliser ces faits accablants?

Puis je recuperer la garde de mon fils, faire une demande de pension alimentaire (mon salaire est plus important que le sien), et m'installer ou je veux en france avec mon fils?

Merci de votre reponse